REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 3 juillet 1990 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation, instituée par arrêté du 3 juillet 1990 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale ;
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Membres suppléants

- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jacques FAUVEL, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Didier REVEL	CPE hors classe	FSU
Monsieur Pascal GOUDIER	CPE hors classe	FSU
Madame Nadège CHATEL	CPE classe normale	FSU
Monsieur Brice FAUQUANT	CPE classe normale	FSU

Membres suppléants

Madame Véronique CHEVALIER	CPE hors classe	FSU
Madame Nathalie GASNIER	CPE hors classe	FSU
Madame Laurie BRIEF	CPE classe normale	FSU
Monsieur Alain JARDRY	CPE classe normale	FSU

Article 2 – L'arrêté du 25 avril 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 29 AOUT 2016

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC